



**Conseil d'administration du
Programme des Nations Unies
pour l'environnement**

Distr. : Générale
13 novembre 2006

Français
Original : Anglais



**Vingt-quatrième session du Conseil d'administration/
Forum ministériel mondial sur l'environnement**

Nairobi, 5-9 février 2007

Point 4 a) de l'ordre du jour provisoire *

Questions de politique générale : état de l'environnement

**Politique et stratégie actualisées du Programme des Nations Unies
pour l'environnement dans le domaine de l'eau : rapport intérimaire
sur l'application de la décision 23/2**

Rapport du Directeur exécutif

Résumé

Le présent rapport est soumis à la vingt-quatrième session du Conseil/Forum en application du paragraphe 16 de la décision 23/2 du 25 février 2005.

* UNEP/GC/24/1.

Politique et stratégie actualisées du Programme des Nations Unies pour l'environnement dans le domaine de l'eau : rapport d'étape sur l'application de la décision 23/2

Rapport du Directeur exécutif

I. Introduction

1. Ce rapport est présenté en application de la décision 23/2 de la vingt-troisième session du Conseil d'administration/Forum ministériel mondial sur l'environnement du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), tenue en février 2005. Aux termes de cette décision, le Conseil/Forum a adopté la politique et la stratégie actualisées du PNUE dans le domaine de l'eau, qui définissent le cadre général et les orientations des activités du Programme dans le domaine de l'eau et de l'assainissement pour la période 2006–2007. Le Conseil/Forum a aussi prié le Directeur exécutif de prendre les mesures efficaces nécessaires pour suivre la mise en œuvre de la politique et de la stratégie actualisées dans le domaine de l'eau et de rendre compte de l'application de la décision 23/2 au Conseil/Forum à sa vingt quatrième session.

II. Application de la décision 23/2

2. Le présent chapitre examine l'état d'avancement de la mise en application de la décision 23/2.

A. Examen de la politique et de la stratégie actualisées dans le domaine de l'eau

3. Le paragraphe 6 de la décision 23/2 prie

« le Directeur exécutif, en prévision des résultats de la treizième session de la Commission du développement durable et des réunions de haut niveau de l'Assemblée générale des Nations Unies consacrées à l'examen de la mise en œuvre de la Déclaration du Millénaire ainsi que des autres grandes réunions internationales pertinentes, d'examiner plus avant, en consultation avec des gouvernements, la stratégie et la politique dans le domaine de l'eau de façon à ce qu'elles contribuent à la réalisation des objectifs convenus par la communauté internationale et énoncés dans la Déclaration du Millénaire et dans le Plan d'application du Sommet mondial pour le développement durable. »

4. Le paragraphe 7 de la décision demande que « le projet de version actualisée de la politique et de la stratégie dans le domaine de l'eau soit distribué à la neuvième session extraordinaire du Conseil d'administration/Forum ministériel mondial sur l'environnement afin qu'un projet final soit disponible au plus tard en septembre 2006 [...] »

5. Suite à cette décision, le PNUE a élaboré un projet de politique et de stratégie dans le domaine de l'eau, en étroite consultation avec les gouvernements. Ce projet a été présenté à la neuvième session extraordinaire du Conseil d'administration/Forum ministériel mondial sur l'environnement, tenue à Dubaï (Emirats arabes unis) en février 2006. Les commentaires formulés par les gouvernements lors de la neuvième session extraordinaire ont ensuite été intégrés dans le projet, qui sera présenté à la vingt-quatrième session du Conseil d'administration/Forum ministériel mondial dans le document UNEP/GC.24/4/Add.1. Les textes pertinents issus des réunions internationales, y compris la treizième session de la Commission du développement durable et les réunions de haut niveau de l'Assemblée générale des Nations Unies consacrées à l'examen de la mise en œuvre de la Déclaration du Millénaire, ont aussi été pris en compte. Le projet a été distribué et examiné par le Comité des représentants permanents auprès du PNUE, le 31 août 2006.

6. Les nouvelles politique et stratégie dans le domaine de l'eau ont été alignées sur le Plan stratégique de Bali pour l'appui technologique et le renforcement des capacités, en mettant l'accent, entre autres, sur le renforcement des capacités nationales et régionales, la promotion de la participation des parties prenantes et la mise en valeur des programmes existants. Elles sont fondées sur les principes inscrits dans cette stratégie, à savoir la promotion d'approches écosystémiques; la contribution à un développement économique et social sain, y compris la réduction de la pauvreté, grâce à une évaluation

et une gestion intégrées des ressources en eau et des écosystèmes correspondants; et la gestion des risques.

7. Le paragraphe 8 de la décision 23/2 demande au Directeur exécutif « de diffuser un rapport sur les activités de mise en œuvre et l'allocation des ressources concernant la politique et la stratégie dans le domaine de l'eau avant la neuvième session extraordinaire du Conseil d'administration/Forum ministériel mondial sur l'environnement ». Un rapport intitulé « Rapport d'étape sur les activités de mise en œuvre de la politique et de la stratégie du Programme des Nations Unies pour l'environnement dans le domaine de l'eau » (UNEP/GCSS.IX/INF/10) a ainsi été diffusé à la session extraordinaire de Dubaï. Ce rapport décrivait les activités de mise en œuvre et l'allocation des ressources du PNUE pour la période comprise entre août 2004 et novembre 2005.

B Evaluation

8. Le paragraphe 10 de la décision 23/2 prie le Directeur exécutif du PNUE « de faciliter le développement ultérieur de la composante Eau du Système mondial de surveillance continue de l'environnement du PNUE » (GEMS/Eau). En réponse à cette disposition, le PNUE a mis en œuvre des mesures pour faciliter l'expansion du système en question. Le nombre de pays participants au GEMS/Eau est passé de 69 à 117, avec 97 pays participant aux activités de contrôle et d'assurance de la qualité. Dans le cadre du Plan stratégique de Bali, le PNUE et l'agence nationale de l'eau du Brésil ont signé un mémorandum d'accord sur l'établissement d'un point focal du GEMS/Eau dans la région de l'Amérique latine. Le GEMS/Eau-Japon (Institut national des études environnementales) contribue aussi à la mise en œuvre du mémorandum d'accord. Ainsi, 1 000 nouvelles stations de surveillance ont pu être établies au Brésil à la fin octobre 2006. Il devrait être possible d'en faire autant dans tous les pays de la région d'Amérique latine. Le réseau mondial de surveillance du GEMS/Eau compte désormais plus de 2 700 stations, avec plus de 2 millions de points de données. Ces données sont accessibles en ligne sur la base de données de GEMStat concernant la qualité de l'eau au niveau mondial, qui a été enrichie d'un service web gratuit. En outre, le logiciel GEMSoft et d'autres programmes interactifs ont été mis au point pour améliorer les services en ligne destinés aux gouvernements. Parmi les réalisations, on peut citer aussi une publication intitulée « Water Quality for Ecosystem and Human Health » et une plateforme d'apprentissage en ligne devant permettre une formation modulaire dans le domaine de la surveillance et de l'analyse (www.gemswater.org and www.gemstat.org).

9. GEMS/Eau a lancé une nouvelle initiative axée sur les jeunes, « Living on the Edge Youth Project », destinée à sensibiliser davantage les jeunes partout dans le monde et à encourager les échanges d'informations entre eux. Les activités ont débuté par la promotion du Centre des sciences environnementales de Wadi, en Egypte. Parmi les activités prévues figurent l'établissement de liens entre les jeunes des différentes parties du monde, la promotion d'initiatives d'apprentissage centrées sur les jeunes dans le domaine de la qualité de l'eau et la formation de jeunes à l'atténuation des problèmes de qualité de l'eau.

10. En tant qu'organisme chef de file des Nations Unies dans le domaine de l'environnement, le PNUE a été chargé par ONU-Eau, mécanisme des Nations Unies pour la coordination interinstitutionnelle en matière de ressources en eau, de coordonner les apports d'informations et de données sur la qualité de l'eau et les écosystèmes aquatiques nécessaires au Programme mondial pour l'évaluation des ressources en eau de l'ONU et au deuxième Rapport mondial sur le développement de l'eau. Il s'agissait notamment de mettre au point des indicateurs de la qualité de l'eau au niveau mondial et, au final, d'établir un indice mondial de la qualité de l'eau, toutes activités étant réalisées par GEMS/Eau.

C. Programme d'action mondial pour la protection du milieu marin contre la pollution due aux activités terrestres

a) Plan d'action stratégique sur les eaux usées municipales

11. Le Plan d'action stratégique sur les eaux usées municipales du Plan d'action mondial, élaboré conjointement avec l'Organisation mondiale de la santé (OMS), le Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat) et le Conseil collaboratif sur les ressources en eau et l'assainissement, a été adopté à la première Réunion intergouvernementale d'examen du Programme d'action mondial. Le Plan d'action stratégique sur les eaux usées municipales a été établi pour développer plus avant les directives en matière d'assainissement, préparées sous les auspices du Programme d'action mondial, ainsi que pour encourager une action concrète aux niveaux local et

national en vue de régler le problème d'évacuation des eaux usées, qui est l'une des principales causes de la pollution du milieu côtier et marin.

12. Le paragraphe 9 de la décision 23/2 demande de réviser le Plan d'action stratégique sur les eaux usées municipales, afin de tenir compte de la dimension environnementale de l'assainissement urbain comme de l'assainissement rural. Le paragraphe 13 de la décision prie le PNUE de tenir pleinement compte des travaux réalisés par les gouvernements nationaux, les organisations internationales et régionales, les accords multilatéraux sur l'environnement et les autres organismes des Nations Unies, lorsqu'il réalise ses activités concernant les aspects environnementaux de l'eau et de l'assainissement.

13. En réponse à ces demandes, le PNUE, en partenariat avec l'OMS, ONU-Habitat et le Centre collaboratif sur l'assainissement et l'alimentation en eau, a proposé, en septembre 2006, d'approfondir sa réflexion sur l'assainissement rural et urbain, y compris la gestion des eaux usées, dans le cadre de ONU-Eau. ONU-Eau a constitué un groupe d'étude sur l'assainissement, chargé de préparer une synthèse thématique sur l'assainissement ainsi qu'un cadre logique fondé sur les résultats détaillant un projet de programme de travail systémique sur l'assainissement. Ce programme de travail servira à focaliser et à coordonner une action concertée dans le cadre du mandat d'ONU-Eau, pour donner suite à la fois à la demande du Conseil d'administration du PNUE et au recueil d'actions proposées par le Conseil consultatif sur l'eau et l'assainissement du Secrétaire général, en mars 2006. Ce recueil d'actions contient notamment une proposition visant à ce que 2008 soit proclamée Année internationale de l'assainissement par l'Organisation des Nations Unies et qu'une Conférence mondiale sur l'assainissement se tienne vers la fin de la décennie en cours, qui a été désignée comme la Décennie « L'eau, source de vie ». Cette proposition a reçu le soutien des participants lors d'un atelier de partenariat sur les eaux usées municipales, qui s'est tenu durant la deuxième Réunion intergouvernementale chargée d'examiner le Programme d'action mondial, qui a eu lieu à Beijing, en octobre 2006.

b) Deuxième Réunion intergouvernementale chargée d'examiner le Programme d'action mondial pour la protection du milieu marin contre la pollution due aux activités terrestres

14. Le paragraphe 12 de la décision 23/2 prie le Directeur exécutif « de continuer les préparatifs de la deuxième Réunion intergouvernementale chargée d'examiner le Programme mondial d'action, en veillant à assurer la plus large participation possible ». La deuxième Réunion intergouvernementale d'examen a eu lieu à Beijing (Chine) du 16 au 20 octobre 2006. Elle a été accueillie par la State Environmental Protection Administration de la Chine et a réuni plus de 800 participants, représentant 104 gouvernements et la Commission européenne, 19 organisations intergouvernementales, 17 organismes des Nations Unies et la société civile.

15. Dans le cadre des préparatifs de la réunion d'examen, plusieurs évaluations de l'état du milieu marin et des sources de pollution terrestre correspondantes, ont été entreprises. Ces évaluations ont montré que des progrès ont été faits au niveau mondial pour ce qui est des polluants organiques persistants, des substances radioactives et des huiles (hydrocarbures); que des résultats partagés ont été enregistrés pour ce qui est des métaux lourds et de la mobilisation sédimentaire; et que la situation s'est dégradée en ce qui concerne les eaux usées, les nutriments, les déchets marins, l'altération physique et la destruction des habitats.

16. Les objectifs de la deuxième Réunion intergouvernementale d'examen étaient de renforcer la mise en œuvre du Programme d'action mondial aux niveaux national, régional et international; de contribuer à la réalisation des objectifs du Plan d'application de Johannesburg qui intéressent expressément le Programme d'action mondial, les approches écosystémiques et l'assainissement; et de fournir des avis sur le programme de travail du Bureau de coordination PNUE/Programme d'action mondial pour la période 2007–2011.

17. Au cours de la réunion qui a duré cinq jours, les délégués ont mené à bien plusieurs tâches centrales, notamment l'examen des progrès des plans d'action nationaux; l'évaluation des avancées accomplies dans la mise en œuvre du Programme d'action mondial au cours de la période 2002–2006; la définition d'orientations pour la mise en œuvre du Programme d'action mondial pour la période 2007–2011; et l'étude d'un projet de programme de travail pour le Bureau de coordination du Programme mondial d'action pour la période 2007–2011. Ils ont aussi participé à 19 ateliers de partenariat sur l'intégration de la mise en œuvre du Programme mondial d'action. Les Ministres, Vice-Ministres et hauts responsables participants au segment de haut niveau ont délibéré de l'actualité et de la pertinence du Programme d'action mondial en tant qu'instrument flexible, non contraignant, inclusif et catalyseur pour le développement durable des côtes, des océans, des îles et de leurs bassins

hydrographiques associés et en tant qu'instrument efficace pour soutenir la gestion de l'environnement au sens large et les objectifs de développement durable.

18. Parmi les résultats de la deuxième Réunion intergouvernementale d'examen figurent notamment l'approbation générale de nouvelles orientations pour la mise en œuvre du Programme d'action mondial au cours de la période 2007–2011 et l'expression d'un ferme soutien au Programme, dont l'intérêt ne s'est pas démenti en tant qu'instrument souple pour le développement durable des océans, des côtes et des îles et de leurs bassins hydrographiques associés. Les nouvelles orientations stratégiques du Programme d'action mondial sont reflétées dans les documents approuvés durant la deuxième Réunion intergouvernementale d'examen et sont notamment les suivantes :

a) *Prise en compte et intégration* : Les participants ont examiné et partagé leurs expériences des mesures pratiques et novatrices utilisées pour la mise en œuvre du Programme d'action mondial au niveau national, comme cela est reflété dans l'annexe I du rapport de la réunion (UNEP/GPA/IGR/2/7). Ils ont totalement souscrit à cette approche dans le programme de travail du Bureau de la coordination PNUE/Programme d'action mondial. Le programme de travail contient une recommandation selon laquelle le Bureau de coordination doit s'occuper en priorité d'aider les gouvernements à tenir compte de la mise en œuvre du Programme d'action mondial dans les plans nationaux de développement et les mécanismes budgétaires, ce qui suppose l'intégration du Programme dans tous les secteurs et ministères ainsi que son intégration dans les budgets d'aide, les plans de développement, les stratégies, les législations et les actions au niveau national et international;

b) *Le Programme d'action en tant qu'instrument flexible pour la gestion intégrée des côtes et des océans* : Les participants sont convenus que le Programme mondial d'action doit rester réactif face aux nouvelles évolutions des préoccupations internationales. Ils se sont félicités du document intitulé « Orientations pour la mise en œuvre du Programme d'action mondial : 2007–2011 », qui définit la façon dont le Programme d'action mondial peut répondre aux évolutions environnementales internationales et rester d'actualité et adaptable face aux nouveaux défis associés à l'incidence des activités terrestres sur les milieux côtier et marin. Ce document fournit des orientations sur la mise en œuvre à l'avenir du Programme d'action mondial, en vue d'assurer la cohérence, le renforcement mutuel et la compatibilité avec les buts et objectifs convenus au niveau international, ainsi qu'avec les nouvelles questions intéressant l'environnement mondial qui touchent le développement durable des océans, des côtes et des îles;

c) *L'approche des partenariats : indispensables au succès* : Toute une journée de la deuxième Réunion intergouvernementale d'examen a été consacrée à des débats sur les partenariats existants, eu égard en particulier aux activités de planification pour les cinq prochaines années, ainsi qu'au lancement et au développement ultérieur de nouveaux partenariats. Une approche multipartites et multi-parties prenantes est considérée comme un instrument essentiel pour faire progresser la mise en œuvre au niveau mondial du Programme d'action et pour assurer la reproduction des pratiques performantes. Un résumé des principaux résultats de cette journée des partenariats est présenté dans le rapport de la deuxième Réunion intergouvernementale d'examen, en particulier dans l'annexe 2.

d) *Déclaration de Beijing* : Certains des principaux résultats notés plus haut sont reflétés dans la Déclaration de Beijing sur la mise en œuvre du Programme d'action mondial, qui a été adoptée par les participants à la deuxième Réunion intergouvernementale. La Déclaration de Beijing imprime une nouvelle impulsion à la mise en œuvre du Programme d'action mondial, en mettant davantage l'accent sur l'action nationale et locale et en lançant dans le même temps un appel à la création de mécanismes financiers durables ainsi qu'à l'évaluation économique des biens et services fournis par les océans et des approches intégrées, en particulier celles reliant la gestion des eaux douces et des côtes. Les interactions entre la mise en œuvre du Programme d'action mondial et les stratégies de développement axées sur la réduction de la pauvreté ont été nettement reconnues, tout comme les liens existants avec les objectifs du Plan d'application de Johannesburg pour la mise en œuvre de l'approche écosystémique et les activités de gestion intégrée des ressources en eau.

III. Application de la politique et de la stratégie dans le domaine de l'eau

19. Le paragraphe 4 de la décision 23/2 prie le Directeur exécutif « de prendre les mesures efficaces nécessaires pour suivre la mise en œuvre de la politique et de la stratégie actualisées dans le domaine de l'eau ». Comme noté plus haut, un rapport d'étape sur les activités du PNUE pour la période août 2004 – novembre 2005 a été présenté à la neuvième session extraordinaire du Conseil d'administration/Forum ministériel mondial sur l'environnement, tenue en février 2006. Le présent chapitre décrit les activités du PNUE pour la période allant de décembre 2005 à octobre 2006.

20. Conformément au mandat du PNUE, la politique et la stratégie actualisées dans le domaine de l'eau sont axées sur les aspects de l'eau qui touchent à l'environnement. Il s'agit notamment des eaux douces (y compris les eaux de pluie, les eaux de surface et les eaux souterraines) et des eaux côtières et marines. Le PNUE met en œuvre la politique et la stratégie actualisées dans le domaine de l'eau conformément à ces trois composantes essentielles : évaluation; gestion et coordination.

A. Evaluation

21. Dans le cadre de ses efforts visant à renforcer la base scientifique de l'Avenir de l'environnement mondial (GEO), le PNUE a continué de procéder à des évaluations des ressources en eau qui mettent en évidence l'état et les tendances des écosystèmes et tiennent compte des interactions avec l'atmosphère, la terre et la biodiversité. Ces évaluations ont aussi analysé les facteurs et les pressions liés aux activités humaines, l'incidence des phénomènes naturels sur l'environnement et les conséquences des changements environnementaux pour les services écosystémiques et le bien-être humain.

22. Les liens entre les projets en cours d'évaluation des ressources en eau et les processus d'évaluation, comme l'Avenir de l'environnement mondial et l'Avenir de l'environnement en Afrique, ont contribué à renforcer les partenariats et les réseaux pour la réalisation des évaluations. Les progrès accomplis vers le respect des engagements pris en vertu des accords multilatéraux et les obstacles rencontrés, de même que l'efficacité de l'action des pouvoirs publics, ont été analysés, dans une optique critique.

23. Le rapport de l'Evaluation mondiale des eaux internationales (GIWA) a été rendu public au quatrième Forum mondial sur l'eau, tenu en mars 2006 à Mexico (Mexique). Ce rapport fournit une vue d'ensemble des conclusions les plus importantes aux niveaux mondial et régional. Au niveau mondial, l'évaluation a confirmé le bien-fondé de la préoccupation généralisée suscitée par l'affaiblissement, sous l'effet des activités humaines, de l'aptitude des écosystèmes aquatiques à s'acquitter de fonctions critiques. Les équipes régionales de GIWA ont déterminé que la pollution transfrontalière est une préoccupation prioritaire dans 20 des 66 sous-régions. Ce sont les matières en suspension qui contribuent le plus à cette pollution. Les rapports régionaux d'évaluation ont été présentés durant la Semaine de l'eau de Stockholm, en août 2006. Du point de vue de l'analyse régionale de la chaîne causale, il semble que les ruissellements agricoles et les rejets municipaux et industriels soient les principales sources de pollution. La modification de l'habitat a réduit la biodiversité et modifié les structures communautaires dans nombre de régions, entraînant d'importants reculs sociaux et économiques. Les rapports de GIWA peuvent être consultés sur le site <http://www.unep.org/dewa/giwa>. Le PNUE, en partenariat avec un large éventail d'autres parties, y compris la Finlande, la Norvège, la Suède, les Etats-Unis d'Amérique, la Commission océanographique intergouvernementale de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture et l'Université de Kalmar, coordonne les préparatifs d'un projet du Fonds pour l'environnement mondial (FEM) sur une évaluation régionale des eaux internationales, en tant que suivi des activités de GIWA. Ce projet est fondé sur les travaux existants du PNUE et mettra en évidence les activités de démonstration propres à favoriser la gestion durable des ressources en eau transfrontalières.

24. Le PNUE, en coopération avec la National Aeronautics and Space Administration et la Geological Survey des Etats-Unis, a établi un atlas intitulé « Africa's Lakes: Atlas of our Changing Environment ». Cette publication s'inspire du document « Our Planet, Many People: Atlas of our Changing Environment ». L'Atlas des lacs africains met en comparaison et fait ressortir les contrastes entre des images satellites des lacs africains prises ces dernières décennies et celles prises récemment. Des changements environnementaux qui, dans de nombreux cas, ne peuvent être véritablement appréciés que de l'espace, apparaissent clairement. L'atlas met en garde contre l'incidence de la gestion non durable des lacs, qui risque de se traduire par une recrudescence des tensions et de l'instabilité, à mesure que des populations en augmentation se concurrencent pour des ressources en eau limitées et en dégradation. L'atlas a généré un très large intérêt et est actuellement présenté sur « Google Earth ». Le Conseil des Ministres africains chargés de l'eau a reconnu son importance en tant qu'outil de gestion essentiel pour l'évaluation et la surveillance des modifications des lacs africains.

25. Le PNUE a continué de soutenir certaines sous-régions d'Asie et du Pacifique ainsi que d'Afrique pour l'évaluation des fleuves, lacs et bassins souterrains. Le stress hydrique et la pénurie d'eau étant appelés à s'accroître, on a surtout cherché à évaluer les risques de vulnérabilité des fleuves et bassins transfrontaliers, nationaux et locaux, sur la base d'une approche intégrée. Ces activités ont contribué à améliorer les compétences et les capacités des experts des régions africaines et asiatiques dans le domaine de la collecte, de l'analyse, de l'évaluation, du suivi et de l'échange des données.

26. Le projet du PNUE intitulé « Evaluation de l'état de la pollution et de la vulnérabilité des eaux souterraines exploitées pour l'approvisionnement des villes africaines : Phase II » s'est terminé en 2005. Cette évaluation de la vulnérabilité des eaux souterraines réalisée par le PNUE et l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) a supposé des activités de renforcement des capacités et d'établissement de réseaux entre les gouvernements, les autorités locales et les chercheurs universitaires dans 11 pays participants. Dans le prolongement du projet, le PNUE cherche à étendre l'évaluation à un large groupe de régions, en mettant en évidence l'état des eaux souterraines dans chacune d'entre elles par le biais de présentations à divers forums, comme le quatrième Forum mondial sur l'eau, et en appelant l'attention du Conseil des Ministres africains chargés de l'eau sur les questions soulevées par le projet. On s'attachera surtout à surveiller les risques de pollution découlant des aménagements non planifiés, des égouts à ciel ouvert, des fuites des fosses septiques et des latrines et des activités industrielles et commerciales incontrôlées. Des efforts seront faits pour améliorer et accroître la capacité des pays de formuler et de mettre en oeuvre des politiques sur les eaux souterraines.

B. Gestion

a) Le Programme d'action mondial pour la protection du milieu marin contre la pollution due aux activités terrestres

27. Le Programme d'action mondial est le principal mécanisme pour le renforcement des actions mondiales, régionales et nationales visant l'interface entre les eaux douces et le milieu marin. Il est axé notamment sur les sources de pollution terrestres et sur l'altération et la destruction physiques des habitats côtiers. Le Programme d'action mondial est un outil efficace et flexible pour l'intégration des préoccupations d'environnement dans les plans et stratégies de développement aux niveaux régional et national. A ce titre, il contribue dans une large mesure à la réalisation des objectifs de développement convenus au niveau international, notamment ceux figurant dans la Déclaration du Millénaire et ceux mis en avant dans Action 21, le Programme d'action de la Barbade, le Plan d'application de Johannesburg et la Stratégie de Maurice pour le développement durable des petits Etats insulaires en développement.

28. Le rapport d'étape du Bureau de coordination du Programme mondial d'action, « Progrès dans la mise en oeuvre du Programme d'action mondial pour la protection du milieu marin contre la pollution due aux activités terrestres aux niveaux international, régional et national pour la période 2002–2006 » (UNEP/GPA/IGR.2/2), présenté à la deuxième Réunion intergouvernementale d'examen, contient des informations détaillées sur les produits et les résultats. Il ressort à l'évidence de ce rapport que la prise en compte des interactions entre la terre et l'océan et l'intégration des approches de gestion des eaux douces avec les approches de gestion des milieux marins et côtiers contribuent directement à la lutte contre la pauvreté et à la protection de la santé et des moyens d'existence, tout en favorisant l'application de stratégies écosystémiques.

29. L'élaboration de programmes d'action nationaux, actuellement en cours dans plus de 60 pays, vise à assurer que les mesures et activités intéressant le Programme d'action mondial sont incorporées dans les plans, budgets et processus de développement nationaux. Parmi les actions contribuant directement aux buts et objectifs du Plan stratégique de Bali, on citera notamment le Partenariat de formation sur les océans, projet commun réalisé l'Institut pour l'éducation à l'eau de l'UNESCO-IHE; le Programme train-mer-côte de la Division des affaires maritimes et du droit de la mer de l'ONU, financé par le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et le FEM; l'International Waters Learning Exchange and Resource Network programme du FEM; le Programme d'action mondial du PNUE; et l'Océan Learn programme de l'Institut international sur les océans. Ces initiatives sont fortement encouragées par divers donateurs, y compris la Facilité pour l'eau de l'Union européenne destinée aux pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique, le PNUD et le FEM. En outre, les mécanismes régionaux appuyant la mise en oeuvre du Programme d'action mondial, comme le Programme des mers régionales du PNUE, les projets du FEM relatifs aux eaux internationales et les programmes des institutions financières internationales, sont considérés comme déterminants par divers pays dans le renforcement de leurs capacités institutionnelles et le développement des cadres législatifs et des politiques environnementales nécessaires à la gestion durable des côtes, des océans, des îles et des bassins hydrographiques associés.

b) Mers régionales

30. Durant la période considérée, le Programme des mers régionales du PNUE a été axé sur le renforcement des différents programmes relatifs aux mers régionales, grâce en particulier à l'application

des orientations stratégiques globales qui ont été arrêtées à la cinquième Réunion mondiale des Conventions sur les mers régionales et les plans d'action, tenue à Nairobi en 2003, et approuvées par les présidents des conférences des Parties aux conventions sur les mers régionales ou leurs représentants à la sixième Réunion mondiale, tenue à Istanbul en 2004. Ces orientations communes ont permis un renforcement de l'alliance mondiale des divers programmes sur les mers régionales dans le cadre de la mise en œuvre de leurs conventions et plans d'action respectifs destinés à protéger et à gérer durablement les milieux marin et côtier.

31. Afin de renforcer les capacités des programmes des mers régionales dans la mise en œuvre des orientations stratégiques globales, les activités du PNUE ont visé à :

a) Consolider les partenariats et la collaboration et accroître la visibilité des programmes des mers régionales. Une brochure intitulée « Partenariats pour le développement durable » a été publiée. Elle donne une vue d'ensemble des divers programmes des mers régionales, de leurs partenaires et acteurs et de leurs efforts conjugués en faveur de la conservation et de la gestion des milieux marin et côtier (<http://www.unep.org/regionalseas/Publications/default.asp>). Une base de données consolidée a été lancée en octobre 2005, présentant l'ensemble des principaux acteurs et intervenants ainsi que les projets en cours dans les régions. Cette activité a été poursuivie pour faciliter les partenariats, la collaboration et les consultations sur les meilleures pratiques (voir la section « In Focus » de la page d'accueil Regional Seas sur le site <http://www.unep.org/regionalseas/>);

b) Renforcer les partenariats clés dans le domaine des déchets marins grâce au lancement de l'Initiative mondiale du PNUE sur les déchets marins. La mise en œuvre de cette initiative a déjà commencé dans plusieurs programmes des mers régionales, dans le cadre desquels sont organisées des opérations de nettoyage des plages, comme le International Coastal Cleanup, qui ont été largement soutenues par la communauté et la société civile. Les programmes des mers régionales participant à cette initiative sont notamment ceux de la mer Noire, de la mer Caspienne, de l'Asie de l'Est, de l'Afrique orientale, du Pacifique Nord-Ouest, de la Méditerranée, de la mer Rouge et du golfe d'Aden, de l'Asie du Sud, du Pacifique Sud-Est et des Caraïbes. Une section particulière du site web du programme des mers régionales est consacrée au problème mondial des déchets marins. Cette initiative a contribué de façon déterminante à une meilleure prise de conscience et à l'élaboration de stratégies d'atténuation pour lutter contre les déchets marins. On trouvera d'autres informations sur le site Internet http://www.unep.org/regionalseas/Issues/Marine_Litter/default.asp;

c) Augmenter les financements des programmes des mers régionales ces dernières années. Cette augmentation a permis un renforcement institutionnel des unités de coordination régionales et une amélioration des capacités d'exécution des activités nationales et régionales. Le PNUE continue de fournir des orientations pour le renforcement de la durabilité à long terme des programmes des mers régionales et a aidé à mobiliser le soutien des donateurs pour divers programmes de ce type ainsi qu'à établir des liens entre les partenaires et les parties prenantes. La cinquième Réunion mondiale des programmes des mers régionales, qui a eu lieu à Helsinki (Finlande), en octobre 2005, a été consacrée aux mécanismes de financement durables et a servi de cadre au partage des expériences accumulées dans tous les programmes des mers régionales entre les donateurs et les autres parties prenantes aux trois niveaux de financement (secrétariats, programmes de travail et mise en œuvre nationale). Dans le prolongement de cette réunion, un document destiné à fournir des orientations pour les actions nationales a été publié récemment sous le titre « Financement de la mise en œuvre des conventions et plans d'action sur les mers régionales ». Ce document explique en outre le processus de financement dans sa totalité, y compris les enjeux auxquels font face les programmes des mers régionales alors même qu'ils engagent la prochaine phase de leurs activités. Le rapport concerne essentiellement la mobilisation des ressources intérieures et la mise en œuvre nationale et est déjà utilisé dans plusieurs programmes des mers régionales. Des régions comme la mer Rouge et le golfe d'Aden, l'Afrique orientale, la Méditerranée et les Caraïbes ont largement bénéficié de ces efforts visant à augmenter les ressources disponibles pour les activités environnementales;

d) Fournir des conseils juridiques au niveau régional afin d'améliorer l'efficacité des programmes des mers régionales pour ce qui est de la traduction des conventions et protocoles en lois nationales. Deux ateliers de formation sur le développement des capacités juridiques pour la mise en œuvre de la législation et le renforcement des structures institutionnelles pour l'amélioration du respect et de l'exécution ont eu lieu en 2005 dans les Caraïbes et dans le Pacifique. La ratification en août 2006 de la Convention-cadre pour la protection de l'environnement de la mer Caspienne (Convention de Téhéran) reflète l'engagement et l'implication continus des pays de la région. Pour l'élaboration, la ratification et la mise en œuvre des protocoles concernant les sources de pollution (et activités) terrestres, un partenariat a été lancé durant la deuxième Réunion intergouvernementale chargée d'examiner le Programme d'action mondial;

e) Faire en sorte que le Programme des mers régionales serve en permanence de plateforme pour encourager les synergies et la mise en œuvre régionale concertée des accords multilatéraux sur l'environnement et des initiatives mondiales et régionales. On a assisté à une intensification de la collaboration entre le Bureau de coordination du Programme d'action mondial et les conventions mondiales, y compris la Convention sur la diversité biologique, la Convention sur la conservation des espèces migratrices appartenant à la faune sauvage et la Convention de Bâle sur le contrôle des mouvements transfrontières de déchets dangereux et de leur élimination, et des efforts de coordination ont aussi été faits avec l'Organisation maritime internationale, avec laquelle un Forum conjoint a été tenu en mai 2006, donnant l'occasion d'un partage d'expertise et d'une amélioration de la coopération dans la lutte contre la pollution marine. La huitième réunion mondiale des programmes des mers régionales s'est tenue parallèlement à la deuxième Réunion intergouvernementale chargée d'examiner le Programme d'action mondial. Une brochure intitulée « GPA Implementation in the Regional Seas » donne une vue d'ensemble de la façon dont le Programme d'action mondial est mis en œuvre dans les régions par le biais de protocoles et de divers autres mécanismes concernant les sources de pollution et les activités terrestres. Des synergies sont aussi créées grâce à la collaboration avec le Centre de surveillance de la conservation de la nature, le Réseau international d'action sur les récifs coralliens, le FEM et d'autres organismes des Nations Unies, y compris la Division des Nations Unies pour les affaires maritimes et le droit de la mer;

f) Assurer des cours de formation sur la gestion des espèces envahissantes marines et côtières. Ces cours ont été proposés dans diverses régions afin de renforcer les capacités régionales et nationales. Les représentants nationaux compétents y ayant participé facilitent à leur tour l'implication des pays dans les stratégies nationales ultérieures;

g) Augmenter sensiblement le nombre de zones marines protégées dans les Caraïbes, la Méditerranée et les régions d'Afrique orientale, entre autres;

h) Continuer l'action de sensibilisation à la nécessité de la gestion écosystémique des milieux marins et côtiers. Un rapport commun PNUD-UICN intitulé « Critical Ocean Issues : Ecosystems and Biodiversity in Deep Waters and High Seas » a été publié en juin 2006. Ce rapport fait prendre davantage conscience de la nécessité grandissante de mesure de gestion écosystémiques pour contribuer à protéger la biodiversité de la haute mer. Par le biais du partenariat mers régionales/grands écosystèmes marins, plusieurs activités ont été réalisées, notamment la production conjointe d'une brochure avec la National Oceanic & Atmospheric Administration des Etats-Unis. Cette brochure présente une carte des 18 programmes des mers régionales et des 64 grands écosystèmes marins du monde et fournit aussi une vue d'ensemble des projets du Fonds mondial pour l'environnement relatifs aux grands écosystèmes marins qui sont réalisés dans le cadre des programmes des mers régionales et contribuent à renforcer la collaboration. Une publication intitulée « Accounting for Economic Activities in Large Marine Ecosystems and Regional Seas » est destinée aux responsables de la politique gouvernementale et aux décideurs et vise à mettre en lumière la valeur potentielle des biens et services fournis par les milieux marins et côtiers, demandant aux gouvernements de s'engager à les conserver. Un manuel intitulé « Governance and Socioeconomics of LME » propose des éclairages intéressants sur les pratiques de gouvernance et les dimensions socioéconomiques des écosystèmes marins et côtiers. En outre, le rapport PNUD-LME intitulé « A Perspective on Changing Conditions in the Large Marine Ecosystems of the World's Regional Seas » donne des informations sur l'évolution des conditions des grands écosystèmes des mers régionales du monde, décrivant l'état écologique de chacun et illustrant le schéma émergent des fronts de température affectant les niveaux de productivité primaire de 64 grands écosystèmes marins. Tous les rapports ci-dessus contribuent à améliorer la sensibilisation, à fournir des orientations et à encourager une vision commune et des approches écosystémiques intégrées des priorités et des préoccupations concernant les milieux côtiers et marins et leurs ressources.

c) Mise en œuvre d'une gestion intégrée des ressources en eau

32. Les ressources en eau sont indispensables au développement économique et social ainsi que pour le soutien des écosystèmes, qui fournissent un grand nombre de biens et de services aux communautés dans les zones des bassins hydrographiques. Le travail du PNUD dans le secteur de l'eau est guidé par l'approche de la gestion intégrée des ressources humaines. Cette approche permet de prendre en compte simultanément les aspects physiques, sociaux, économiques et environnementaux du développement des ressources en eau dans un bassin hydrographique, en assurant la pleine participation de toutes les parties prenantes, y compris les personnes défavorisées, et en tenant compte de la problématique homme-femme. On trouvera ci-après une brève synthèse des travaux du PNUD dans ce domaine.

i) Soutien de l'objectif de gestion intégrée des ressources en eau pour 2005

33. En juillet 2005, le PNUE et Centre collaboratif du PNUE sur l'eau et l'environnement ont lancé un projet visant à aider les pays en développement à mettre au point des feuilles de route pour la réalisation de l'objectif du Plan d'application de Johannesburg d'élaborer d'ici à 2005 des plans pour la gestion intégrée des ressources en eau et l'utilisation efficiente de l'eau. Le projet est mis en œuvre dans dix sous-régions (Afrique du Nord, Afrique de l'Ouest, Afrique centrale, Afrique australe, Asie centrale, Asie du Sud-Est, Amérique centrale, Caraïbes, Amérique du Sud- pays andins, et Amérique du Sud – Terre de feu). Il fournit aussi une aide aux gouvernements nationaux qui le demandent par le biais de la formation d'experts et de séminaires nationaux. Parmi les résultats concrets découlant de ce projet, on peut citer les suivants :

- a) Dix pays d'Asie du Sud-Est et d'Asie centrale, 29 pays d'Afrique subsaharienne, cinq pays d'Afrique du Nord, 11 pays des Caraïbes et 7 pays d'Amérique centrale ont rendu compte de progrès dans les processus de réforme fondés sur l'approche intégrée des ressources en eau;
- b) Dix pays d'Afrique centrale sont arrivés à un consensus au niveau ministériel concernant la collaboration infrarégionale sur l'approche intégrée des ressources en eau, sous les auspices de la Communauté économique des Etats d'Afrique centrale. Un plan d'action et une politique de l'eau infra-régionale pour l'Afrique centrale devraient être finalisés d'ici à la fin de 2006;
- c) Dix pays (en Asie du Sud-Est et en Asie centrale) ont élaboré des feuilles de route nationales sur l'approche intégrée des ressources en eau;
- d) Trois pays d'Afrique de l'Ouest, deux pays d'Afrique centrale et deux pays d'Amérique centrale ont commencé l'élaboration de feuilles de routes nationales;
- e) Six pays d'Asie du Sud-Est sont arrivés à un haut niveau de consensus sur les feuilles de routes;
- f) Les pays retenus comme points focaux en Afrique de l'Ouest (trois), en Afrique centrale (deux), en Afrique australe (deux) et en Amérique latine (huit) devraient finaliser les exercices d'élaboration des feuilles de route nationales sur la gestion des ressources en eau d'ici à la fin de 2006.

34. On s'attend à ce qu'un nombre important d'autres pays finalisent leur feuille de route durant la dernière partie du cycle du projet, de janvier à mars 2007. Le projet a permis la mise au point et la diffusion de documents d'orientation sur la gestion intégrée des ressources en eau afin d'appuyer des ateliers et des cours de formation dans les sous-régions du projet. Les directives et modèles pour la notification des progrès au niveau national utilisées dans le projet ont en outre été réunies dans un cadre général pour le suivi de la gestion intégrée des ressources en eau, qui doit servir de base à la poursuite des travaux d'ONU-Eau sur la mise au point d'indicateurs des progrès dans ce domaine.

35. Outre la mise en œuvre du projet sur la gestion intégrée des ressources en eau, le Centre collaboratif du PNUE sur l'eau et l'environnement s'occupe de plusieurs autres questions. Entre autres, il abrite le secrétariat du partenariat FreshCo sur la gestion intégrée des côtes et des bassins fluviaux et met au point des directives qui viendront compléter la boîte à outils du Partenariat mondial sur l'eau dans le domaine de la gestion intégrée des ressources en eau et contribueront à faire face aux problèmes de gestion des côtes et des bassins fluviaux.

ii) Promotion de l'utilisation de sources d'eau non conventionnelles

36. L'eau de pluie est une ressource aisément accessible qui peut être utilisée près de sa source. Les techniques à mettre en œuvre pour son utilisation sont peu onéreuses et très décentralisées, ce qui permet aux individus et aux communautés de gérer eux-mêmes leurs ressources en eau. Ces ressources sont utilisées avec succès dans les activités domestiques, agricoles, environnementales et industrielles depuis des milliers d'années. Malgré tous ces avantages, toutefois, l'eau de pluie n'est pas prise en compte dans nombre de stratégies relatives à l'eau. Ainsi, cette ressource est utilisée dans des projets isolés et non de façon programmatique, de sorte qu'elle n'a qu'un impact minimal. Le PNUE encourage l'intégration de la gestion de l'eau de pluie dans les politiques de l'eau aux niveaux mondial, régional et national dans le cadre du Partenariat pour l'eau de pluie. Au niveau régional, le Conseil des Ministres africain chargés de l'eau a souscrit au Partenariat pour l'eau de pluie à sa cinquième session ordinaire, tenue en novembre 2005 à Entebbe (Ouganda), et l'a intégré dans son programme de travail pour 2006.

37. Le PNUE encourage l'utilisation de l'eau de pluie comme catalyseur du développement dans la zone semi-aride de Kajiado, au Kenya. Cette initiative a débuté en 2000, lorsque le PNUE, en partenariat avec EarthCare Africa, a permis d'habiliter les femmes vivant dans cette zone à mettre en œuvre des projets de récupération de l'eau de pluie et d'autres projets de développement grâce à une

formation informelle. Dans le prolongement de ces activités, en 2005, le PNUE, l'Unité de gestion des terres régionales du Centre mondial d'agroforesterie et le Rotary Club de Nakuru ont commencé de mettre en œuvre un projet pour encourager l'utilisation de l'eau de pluie à des fins productives et soutenir ainsi l'utilisation durable des ressources naturelles. Les produits ci-après ont contribué à l'amélioration de la vie de la communauté :

a) Quatre-vingt quatre réservoirs d'eaux pluviales ont été installés sur les toits pour alimenter en eau potable plus de 400 familles, contribuant à l'objectif 7 des Objectifs du Millénaire pour le développement et notamment à la cible 10, à savoir réduire de moitié, d'ici à 2015, le pourcentage de la population qui n'a pas accès de façon durable à un approvisionnement en eau potable et à un système d'assainissement de base;

b) Cent vingt bassins ont été construits pour la récupération des eaux de ruissellement. Cette eau est utilisée pour les jardins potagers, pour donner à boire au petit bétail et pour arroser les arbres dans les parcelles boisées familiales, ce qui contribue à l'objectif 1 des Objectifs du Millénaire pour le développement, à savoir réduire de moitié la proportion de la population dont le revenu est inférieur à un dollar par jour ainsi que la proportion de la population qui souffre de la faim;

c) Des caniveaux ont été construits pour récupérer les eaux de ruissellement et les eaux stockées dans le sol dans 50 % des exploitations. Cette eau est utilisée pour maintenir l'humidité des parcelles boisées familiales; 1 200 arbres ont été plantés dans ces parcelles, notamment des arbres pouvant être utilisés pour leurs propriétés médicinales, leurs fruits, le bois de chauffe et le bois d'œuvre;

d) L'une des retombées de ces activités a été la construction des poêles à bon rendement énergétique par 65 % des ménages. L'utilisation d'une moins grande quantité de bois de chauffe contribuera à la réduction du déboisement et améliorera ainsi les conditions des bassins hydrologiques;

e) Un système de microfinancement visant à améliorer la durabilité du projet a été mis en place. La communauté a rassemblé plus d'un demi million de shillings kenyans sur ses propres ressources, malgré la sécheresse qui a affecté son économie, ce qui témoigne de sa volonté d'améliorer ses conditions d'existence.

38. L'incidence la plus visible du projet de Kajiado est la disponibilité d'eau potable près des habitations et la réduction du temps requis pour aller chercher du bois de chauffe et de l'eau. Le temps économisé et l'argent emprunté grâce à la composante microfinancement sont utilisés pour des activités de génération de revenus, comme l'enfilage de perles et le petit commerce. L'accès à l'eau a permis aux femmes de mettre en place des petits jardins potagers grâce auxquels elles ont pu économiser tous les mois jusqu'à 1 000 shillings kenyans par famille. L'utilisation de poêles permettant d'économiser de l'énergie a réduit de 50 % le volume de bois coupé dans les forêts voisines et a contribué à la réduction du déboisement de la zone.

39. Le PNUE, en partenariat avec l'Institut de santé environnementale des Caraïbes (CEHI), a étendu son initiative concernant la récupération de l'eau de pluie à la région des Caraïbes. Au niveau régional, un programme visant à encourager la collecte des eaux de pluie dans la région des Caraïbes a été mis au point par le CEHI et sera présenté aux gouvernements pour adoption. Au niveau national, la Grenade a mis au point un programme national de récupération de l'eau de pluie. Des cartes indiquant la quantité potentielle d'eaux pluviales, établies sur la base des systèmes d'information géographique (SIG) à des fins de planification, ainsi que des matériels de sensibilisation destinés à encourager la récupération de l'eau de pluie, ont aussi été mis au point.

40. Le PNUE et l'Unité de gestion des terres régionales du Centre mondial d'agroforesterie ont mis au point des cartes SIG indiquant la quantité potentielle d'eaux pluviales utilisables. Ces cartes montrent les très larges possibilités de récupération des eaux pluviales existant dans neuf pays africains (Botswana, Ethiopie, Ouganda, Kenya, Tanzanie, Malawi, Mozambique, Zambie et Zimbabwe). Les zones où il est préférable de recueillir l'eau de pluie à partir des toits, dans les ruissellement de surface ou dans les écoulements de crue, ainsi que celles où l'eau doit être stockée dans le sable, au niveau hypodermique ou dans le sol (in situ), sont aussi indiquées sur les cartes. Eu égard au potentiel de récupération des eaux pluviales calculé sur la base de ces cartes, il est clair que la rareté de l'eau en Afrique est plus une question économique qu'une question physique.

iii) Soutien à la gestion environnementales des marais iraqiens

41. Le PNUE a continué de mettre en œuvre le projet intitulé « Soutien à la gestion environnementale des marais iraqiens », qui visait à soutenir la restauration et la gestion durable de ces marais. Ce projet a débuté en 2004, grâce à des contributions des gouvernements du Japon et de l'Italie, et est mis en œuvre avec la collaboration du Ministère de l'environnement, du Ministère chargé des

ressources en eau et du Ministère des municipalités et des travaux publics de l'Iraq ainsi que du Forum arabe sur les marais. Il a pour objectif général de soutenir la restauration et la gestion durable des marais irakiens en facilitant la formulation de stratégies, en surveillant les conditions dans les marais, en renforçant la capacité des responsables irakiens et en soutenant l'élaboration d'un plan de gestion à long terme. En outre, le projet fournit un appui technologique grâce à la mise en œuvre de technologies économiquement rationnelles pour l'eau potable et l'assainissement et pour la gestion et la restauration des marais sur une base pilote.

42. En assurant une formation ciblée, le projet a contribué au renforcement des capacités de plus de 400 Irakiens du gouvernement, de la société civile et des communautés locales dans les domaines de gestion de la qualité de l'eau, de la gestion intégrée des ressources en eau, des phytotechnologies, de la gestion des marais et de l'assainissement durable. Trois cents Irakiens ont participé aux programmes de renforcement des capacités au niveau international. Cent ont participé à des programmes organisés en Iraq même, sous la tutelle d'instructeurs irakiens formés par le PNUE.

43. Un élément du projet est le Réseau d'information sur les marais, qui s'inspire du Système d'information sur les technologies écologiquement rationnelles, développé par le Centre international des technologies environnementales du PNUE pour la gestion des données sur l'Internet et l'échange d'informations entre les ministères et les autres parties prenantes. Grâce à un autre élément du projet, le Système d'observation des marais irakiens, les schémas d'inondation et les modifications de la couverture végétale dans les marais sont surveillés tout au long de l'année.

44. Le projet a permis d'alimenter en eau potable les communautés de six sites pilotes dans le Sud de l'Iraq, grâce à l'application d'une technologie économiquement rationnelle. Pas moins de 22 000 habitants en ont bénéficié. La construction d'une installation d'assainissement utilisant un marais artificiel pour le traitement des eaux usées de même que la réhabilitation des marais dégradés dans deux sites pilotes sont en cours.

45. La deuxième phase du projet a débuté en 2006 et devrait permettre de poursuivre des activités clefs, avec le soutien financier des gouvernements du Japon et de l'Italie. Les activités soutenues par l'Italie, qui ont débuté en avril 2006, visent notamment à collecter et analyser des données pour soutenir la prise de décisions sur la gestion des marais, à assurer une formation pour la gestion du Réseau d'information sur les marais et à fournir le matériel nécessaire à la gestion des données. Les activités soutenues par le Japon, qui ont débuté en juillet 2006, ont pour but de faire bénéficier de l'approvisionnement en eau potable une autre communauté de la zone des marais, de renforcer les capacités des représentants du gouvernement et de la communauté dans les domaines de la gestion de la qualité de l'eau et de l'approvisionnement en eau potable, d'organiser un atelier international et de soutenir les initiatives communautaires, en mettant l'accent sur les femmes et l'environnement des marais, grâce à des campagnes de sensibilisation et à une formation de base.

iv) **Projet sur les barrages et le développement**

46. Durant la période considérée, le Projet sur les barrages et le développement a visé essentiellement le renforcement des cadres et l'amélioration des processus de décision face aux inadéquations constatées du traitement des questions environnementales et sociales dans la planification et la gestion des infrastructures hydrauliques. Ce projet a permis d'améliorer les capacités techniques, institutionnelles et humaines aux niveaux national et régional.

47. Parmi les principaux résultats du projet figurent notamment une série de dialogues globaux. Des dialogues nationaux ont été engagés dans plus de 20 pays, qui ont abouti à des recommandations destinées à améliorer la façon dont les questions environnementales et sociales sont prises en compte dans la planification et la gestion des barrages et autres équipements. Des outils pratiques ont été mis au point afin de fournir aux responsables et aux législateurs les informations nécessaires sur la façon dont les nouvelles questions sociales et environnementales sont traitées au niveau mondial. Il s'agit notamment d'un recueil des pratiques pertinentes et d'inventaires en ligne des cadres normatifs.

48. Par le biais des activités susmentionnées, la diffusion des produits du projet, la promotion de l'établissement de réseaux et la sensibilisation aux questions intéressant les barrages et le développement ont été développées et un dialogue sur les aspects litigieux de ces questions a pu être maintenu. Un certain consensus s'est dégagé sur quelques problèmes essentiels pour les décideurs et pour toutes les parties prenantes. En outre, le débat sur les barrages et le développement a progressé : un consensus suffisant étant apparu, ce débat ne porte plus désormais sur l'opportunité de la construction de barrages, mais concerne plutôt la façon de les construire. Il n'est plus axé sur les avantages comparés des barrages et des autres équipements, mais porte désormais sur les barrages et les

mesures complémentaires. Ainsi, le projet a établi la base de travaux futurs propres à encourager la durabilité et le développement des infrastructures.

IV. Gestion et coordination

49. Conformément au Plan stratégique de Bali, le PNUE travaille avec d'autres organismes des Nations Unies, des institutions publiques et des acteurs de la société civile pour mettre en œuvre sa politique et sa stratégie actualisées dans le domaine de l'eau. Il a tiré parti des programmes existants, répondant aux besoins identifiés par les pays durant la mise en œuvre. Pour créer des synergies et éviter les doubles emplois durant la période considérée, le PNUE a travaillé avec les partenaires existants et a constitué de nouveaux partenariats avec diverses institutions dans le secteur de l'eau, le cas échéant.

A Coordination mondiale

50. Le PNUE contribue activement aux mécanismes de coordination à la fois d'ONU-Eau et de ONU-Océans. Ces deux mécanismes servent de cadre à une action concertée de l'ensemble du système des Nations Unies face aux interactions naturelles entre les approches de gestion intégrée des ressources en eau et de gestion intégrée des côtes. Ils facilitent aussi la coordination des activités de suivi de la Déclaration du Millénaire et du Plan d'application de Johannesburg, ainsi que de leurs objectifs et cibles associés concernant l'eau douce et l'environnement marin, notamment la cible 2005 sur la gestion intégrée des ressources en eau, la cible 2010 sur les approches écosystémiques et la cible 2015 sur l'eau et l'assainissement. En outre, par le biais de ces mécanismes de coordination, une action concertée est assurée en réponse au projet de recueils d'actions du Conseil consultatif du Secrétaire général sur l'eau et l'assainissement et aux textes issus du Processus consultatif informel à participation non limitée des Nations Unies sur les océans et le droit de la mer.

51. Le PNUE est un membre essentiel de l'équipe de travail d'ONU-Eau sur les indicateurs concernant la gestion intégrée des ressources en eau et a pris l'initiative de l'élaboration d'indicateurs qui pourront être utilisés au niveau mondial pour suivre les progrès des plans de gestion intégrée des ressources en eau et de leur mise en œuvre.

52. Le PNUE collabore aussi avec des forums composés de représentants de divers secteurs de la société civile, y compris le secteur privé, afin d'intégrer les considérations environnementales concernant l'eau dans le développement durable. Parmi ces forums figurent notamment le Conseil mondial des entreprises pour le développement durable, le Forum économique mondial, le Conseil mondial sur l'eau, le Partenariat mondial sur l'eau, le Forum mondial sur les océans, les côtes et les îles.

53. Comme on l'a vu plus haut, la deuxième Réunion intergouvernementale chargée d'examiner le Programme d'action mondial s'est tenue à Beijing, du 16 au 20 octobre 2006. Les principaux résultats de la réunion ont été passés en revue ci-dessus dans la section C du chapitre II du présent rapport.

B. Coordination régionale

54. Le PNUE fournit un appui à plusieurs autres forums régionaux de haut niveau et à des mécanismes de mise en œuvre. Il s'agit notamment du Forum des Ministres de l'environnement des pays d'Amérique latine et des Caraïbes, de la Commission européenne, pour l'élaboration de ses stratégies marines et maritimes, et du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique. Le rapport d'étape du Bureau de coordination du Programme d'action mondial intitulé « Progrès de la mise en œuvre du Programme mondial pour la protection du milieu marin contre la pollution due aux activités terrestres aux niveaux international, régional et national au cours de la période 2002-2006 » (UNEP/GPA/IGR.2/2) a été présenté à la deuxième Réunion intergouvernementale chargée d'examiner le Plan d'action mondial. Il présente des informations détaillées sur les produits et les résultats dans ce domaine.

55. Le PNUE a continué de travailler avec les institutions régionales sur les questions relatives à l'eau. Il fournit un appui technique au Conseil des Ministres africains chargés de l'eau. Il abrite et gère aussi le fonds d'affectation spéciale de ce Conseil, qu'il a lancé avec une contribution de 100 000 dollars en février 2005. Ultérieurement, l'Union européenne a fourni 3,3 millions de dollars (2,6 millions d'euros) pour soutenir la mise en œuvre du programme de travail du Conseil pour 2007-2009. Les gouvernements africains membres du Conseil se sont engagés à verser au moins 530 000 dollars chaque année au fonds d'affectation spéciale pour contribuer à la mise en œuvre du programme de travail. Certains des éléments de ce programme visent à soutenir la coopération infrarégionale et transfrontalière au moyen de protocoles; à encourager le progrès des processus de gestion intégrée des ressources en eau; à élaborer et à mettre en œuvre des plans d'action stratégiques; et à concevoir des initiatives de

développement des capacités. Le renforcement des réseaux d'organisations s'occupant de la gestion des fleuves et des bassins lacustres est indispensable dans ce contexte.

56. Dans le cadre du Programme de protection de l'environnement de la mer Caspienne, financé par le FEM, le Bureau régional pour l'Europe du PNUE a facilité l'élaboration et la négociation de la Convention-cadre pour la protection de l'environnement de la mer Caspienne (Convention de Téhéran). Cette Convention a été adoptée par les cinq Etats riverains (Azerbaïdjan, Fédération de Russie, Kazakhstan, République islamique d'Iran et Turkménistan) en novembre 2003 et est entrée en vigueur en août 2006. Elle vise à lutter contre la surexploitation, la destruction des habitats, la pollution et nombre des autres menaces auxquelles est confrontée la plus grande étendue d'eau fermée du monde. La première réunion de la Conférence des Parties est prévue pour le premier semestre de 2007. Le Bureau régional pour l'Europe agit en tant que secrétariat intérimaire de la Convention et aide les Etats de la mer Caspienne à mettre au point les quatre protocoles prioritaires sur les questions suivantes : évaluation de l'impact sur l'environnement dans une optique transfrontalier; pollution à partir de sources terrestres; Convention sur la biodiversité; et préparation, réaction et coopération au niveau régional pour combattre les accidents entraînant une pollution pétrolière. Les partenaires sont notamment la Banque mondiale, le PNUD, l'Union européenne et le secteur privé.

57. Le PNUE, par le biais de son bureau à Vienne (appelé de manière informelle PNUE-Vienne) sert de secrétariat intérimaire à la Convention sur la protection et le développement durable des Carpates. En coopération avec le PNUD et la Commission internationale pour la protection du Danube, il soutient le développement durable dans le bassin du fleuve Tisza. Ce bassin est le plus grand sous-bassin de l'aire de drainage du Danube et est partagé par la Hongrie, la Roumanie, la Serbie, la Slovaquie et l'Ukraine. Sous les auspices de ces entités coopérantes, un projet intitulé « Etablissement de mécanismes pour la gestion intégrée des ressources en eau et en terres dans le bassin du fleuve Tisza » a été approuvé en tant que projet de moyenne envergure dans le cadre de la phase A du Mécanisme de préparation des projets du FEM (PDF A). Ce projet est en cours d'élaboration.

58. Le Bureau régional pour l'Amérique latine et les Caraïbes, conjointement avec le Centre collaboratif du PNUE sur l'eau et l'environnement, a organisé des ateliers pour aider les pays d'Amérique centrale, des Caraïbes et des sous-régions des Andes et du Cône Sud à mettre au point des plans nationaux de gestion intégrée des ressources en eau, en réponse au Plan d'application de Johannesburg. Des ateliers nationaux ont aussi eu lieu au Honduras et au Nicaragua, qui ont débouché sur l'élaboration par ces pays de feuilles de route sur la gestion intégrée des ressources en eau.

59. Conformément au Plan stratégique de Bali et en collaboration avec le Fonds de développement des Nations Unies pour les femmes (UNIFEM), le Bureau régional pour l'Amérique latine et les Caraïbes a renforcé la capacité des femmes rurales d'Amérique centrale de récupérer l'eau de pluie. Il a co-parrainé un atelier international de formation sur les techniques de récupération de l'eau de pluie, qui a eu lieu au Centre international de formation pour la récupération de l'eau de pluie au "Colegio de Postgraduados" de Mexico. La collaboration avec l'UNIFEM se poursuivra en 2007.

60. Le Bureau régional du PNUE pour l'Asie occidentale coopère étroitement avec les organismes des Nations Unies dans la région, notamment la Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale (CESAO), l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, l'UNESCO et l'OMS, en vue de la mise en œuvre de son programme dans le domaine de l'eau. Dans le cadre de cette coopération, un atelier sur la gestion efficiente de la demande d'eau dans les régions arides a été organisé avec l'UNESCO et d'autres organisations internationales et régionales à Charm El Cheikh (Egypte) en septembre 2006. En partenariat avec la CESAO, le PNUE a mené un séminaire de formation sur la gestion intégrée des ressources en eau à l'intention de parlementaires arabes, qui a eu lieu au Caire (Egypte) en novembre, 2006, en vue d'identifier les possibilités d'élaboration de stratégies nationales pour la gestion intégrée des ressources en eau.

61. Le Bureau régional pour l'Asie occidentale a aussi coopéré avec le Conseil des Ministres arabes responsables de l'environnement, par exemple en fournissant un appui logistique pour le Programme de coopération sino-arabe, en particulier la première session de formation sino-arabe sur la pollution de l'eau et le contrôle de cette pollution, qui a été organisée par l'Administration d'Etat pour la protection de l'environnement et qui a eu lieu à Beijing, du 1er au 12 juin 2006.

62. Une méthodologie pour l'évaluation de la vulnérabilité de l'eau a été mise au point pour six bassins fluviaux dans le Sud, le Sud-Est et le Nord-Est de l'Asie. Ce projet vise à mettre au point un indicateur de vulnérabilité en vue de l'établissement de cartes de la vulnérabilité dans ces trois sous-régions. La pollution et la rareté de l'eau ont été identifiées comme des problèmes prioritaires en Asie centrale et dans la grande sous-région du Mékong, respectivement. Les chapitres sur l'eau, qui

seront intégrés dans l'Avenir de l'environnement mondial, ont été établis selon le schéma habituellement utilisé : élément moteur - pression - état - incidence – réaction.

63. Une publication intitulée « Etude de cas des projets de gestion et de surveillance des récifs coralliens » a été produite et distribuée lors du troisième Colloque international sur la gestion des écosystèmes marins tropicaux marins, qui s'est tenu sous les auspices de l'Initiative internationale pour les récifs coralliens, à Cozumel (Mexique), en octobre 2006. De nouvelles activités de renforcement des capacités locales dans le domaine de la conservation des récifs coralliens ont été achevées en 2006 dans les communes de Vinh Hai et Thanh Hai, dans le district de Ninh Hai de la province de Ninh Thuan au Viet Nam. Pour ce qui est de la mise en œuvre du Programme d'action mondial, une synthèse intitulée « Possibilité de partenariat pour le renforcement de la mise en œuvre du Programme d'action mondial dans la région des mers d'Asie de l'Est (2007–2011) » a été ultérieurement publiée et lancée durant la deuxième Réunion intergouvernementale chargée d'examiner le Programme d'action mondial.

C. Coordination au niveau national

64. Dans le cadre du Plan stratégique de Bali, le PNUE a soutenu le Lesotho et le Kenya pour la réalisation d'évaluations des besoins en matière de renforcement des capacités dans le secteur de l'eau. Les lacunes mises en évidence par les deux pays se situent notamment au niveau de la capacité technique de gestion des eaux usées industrielles; de l'utilisation des ressources en eau non conventionnelles, en particulier la récupération de l'eau de pluie; de l'harmonisation des cadres juridiques et réglementaires s'appliquant aux ressources en eau; et de la collecte et de la gestion des données. L'accès aux technologies d'information et de communication est le besoin le plus fondamental identifié dans les évaluations.

65. Depuis 1999, le PNUE coordonne le Programme du bassin du fleuve Nairobi par le biais de son Bureau régional pour l'Afrique. Il s'agit d'une intervention destinée à faire face à la pollution urbaine et industrielle croissante affectant le système fluvial passant par Nairobi. Jusqu'ici, le Gouvernement belge a fourni 1,4 million de dollars pour soutenir le programme, qui en est à sa troisième et dernière phase de quatre années. L'objectif du programme est de « restaurer l'écosystème fluvial grâce à de l'eau propre pour la ville capitale et un environnement plus sain pour la population de Nairobi ». Le secteur privé de Nairobi contribue de plus en plus à soutenir le programme et a lancé une stratégie de mobilisation des ressources sur trois ans destinée à lever 3 millions de dollars pour réhabiliter, restaurer et gérer l'écosystème du fleuve Nairobi. L'objectif est d'améliorer les conditions d'existence, en particulier pour les pauvres, de renforcer la biodiversité et d'assurer un approvisionnement durable en eaux pour les besoins domestiques, industriels, récréatifs et d'urgence. Le programme sera reproduit dans d'autres villes.

66. La mise en œuvre du Programme d'action mondial a suscité des initiatives visant l'élaboration de programmes d'action nationaux dans plus de 60 pays.

D. Partenariats

67. Le Bureau de coordination du Programme d'action mondial a facilité plusieurs partenariats, dont 19 ont participé à la deuxième Réunion intergouvernementale chargée d'examiner le Programme d'action mondial, à Beijing. Ces partenariats portent sur plusieurs questions, depuis les interactions entre eaux douces et eaux côtières et les projets multipartites sur les grands écosystèmes marins soutenus par le FEM, jusqu'à des partenariats dans le contexte du Programme des mers régionales et de divers accords multilatéraux sur l'environnement et à des coalitions et partenariats pour le renforcement des capacités et le transfert des technologies avec des représentants de la société civile. Deux des partenariats -- le Forum mondial sur les océans, les côtes et les îles et le Forum des parties prenantes à Notre avenir à tous -- visent à servir de cadre à des discussions ouvertes entre le grand nombre de parties prenantes qui soutiennent la mise en œuvre du Programme d'action mondial.

68. Dans le rapport de la deuxième Réunion intergouvernementale chargée d'examiner le Programme d'action mondial (UNEP/GPA/IGR.2/2), on trouve une annexe décrivant les 19 événements de partenariat organisés pour soutenir le Programme d'action mondial lors de la Journée des partenariats qui s'est tenue à l'occasion de la Réunion intergouvernementale d'examen.

69. En partenariat avec le Ministère danois des affaires étrangères, le PNUE et l'Institut hydraulique danois abritent conjointement le Centre collaboratif du PNUE sur l'eau et l'environnement. Ce Centre aide le PNUE dans divers domaines touchant à l'évaluation, à la gestion et à la coopération en vue de la mise en œuvre de la politique et de la stratégie du Programme dans le domaine de l'eau. Il a été chargé

de l'exécution du projet du PNUE sur la gestion intégrée des ressources en eau pour 2005, comme on l'a vu plus haut.

70. Le Partenariat pour l'eau de pluie a tenu sa deuxième réunion en mars 2006 à Mexico. Au cours de cette réunion, il a été demandé au PNUE de servir de secrétariat pour ce Partenariat, qui doit servir de cadre pour la collaboration et l'échange d'informations entre les membres. Le PNUE et l'Association kenyane pour la récupération de l'eau de pluie co-parraineront la Conférence internationale sur la récupération de l'eau de pluie au service de l'atténuation des effets des catastrophes et du développement durable, qui aura lieu en décembre 2006 à Mombasa (Kenya).
